

PROTOCOLE d'ACCORD

entre

L'UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS, FRANCE

et

CONCORDIA COLLEGE, MOORHEAD, MN, USA

Suite à la présentation du présent accord aux autorités compétentes et selon les règlements en vigueur dans chaque pays concerné,

Entre l'Université François-Rabelais de Tours (UFRT), représentée par son Président, Monsieur Loïc VAILLANT,

Et Concordia College, représenté par son Doyen et Vice-Président aux Affaires universitaires, Monsieur Eric ELIASON,

Il est convenu ce qui suit :

Objet :

L'Université François-Rabelais de Tours convient d'accepter chaque année dans ses U.F.R., dans n'importe quel département (à l'exception de la Faculté de Médecine, des Instituts de Technologie et des Masters spécifiques en anglais) un maximum de 10 étudiants sélectionnés par Concordia College dans son programme à Tours pour une année universitaire ou pour un semestre. Les étudiants de Concordia seront également autorisés à s'inscrire aux cours du Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Etudiants Etrangers (CUEFEE) pour suivre 68 heures par semestre de cours de langue écrite et orale pour le programme « étudiants d'échange », soit 12 crédits ECTS. Ces cours de français n'occasionneront pas de frais supplémentaires.

Sélection :

Concordia sélectionnera ses étudiants et informera l'Université François-Rabelais de Tours au plus tard le :

- 1) - 15 avril pour une entrée à l'UFRT au premier semestre (septembre-décembre) ou à l'année (septembre-mai).
- 2) - 1^{er} novembre pour une entrée à l'UFRT au second semestre (janvier-mai)

Critères d'éligibilité :

Un étudiant accepté à l'UFRT devrait remplir les conditions suivantes :

- 1) avoir validé au moins une année d'études à l'université d'origine
- 2) avoir obtenu des résultats globalement satisfaisants

- 3) avoir donné la preuve d'un niveau de compétence linguistique suffisant en français. Les parties conviennent d'un commun accord que les étudiants candidats à la mobilité feront l'objet d'une sélection réalisée par l'établissement d'origine selon les critères suivants: pour satisfaire aux conditions d'admission à Tours, les étudiants devront avoir obtenu l'équivalent du niveau B1 au Test de Connaissance du français (TCF). Ce niveau sera attesté par les enseignants de français de Concordia College.

Les étudiants retenus au terme de cette sélection seront dispensés de l'entretien CEF, conformément à l'article 3 de l'avenant à la convention CEF du 10 décembre 2007.

Droits et obligations des participants :

Un candidat accepté selon les termes de cette convention :

- 1) reste un étudiant inscrit à plein temps dans son université d'origine et paie toutes dépenses afférentes à cette institution, y compris les droits d'inscription et les frais.
- 2) accepte d'étudier à temps plein dans l'université d'accueil durant au moins un semestre et au plus pour une année universitaire, dans un programme d'études approuvé et validé par l'université d'origine.
- 3) s'engage à se conformer aux règles de l'université d'accueil et du pays.
- 4) accepte de payer toutes les dépenses de la vie quotidienne, l'assurance responsabilité civile, les frais de transport, de restauration, les dépenses personnelles et si nécessaire celles liées aux accompagnants à charge.
- 5) accepte de contracter, à ses frais, une assurance médicale obligatoire.
- 6) accepte d'effectuer toutes les formalités françaises (douane, immigration) pour son séjour en France.

Les étudiants de Concordia seront soumis aux mêmes exigences universitaires et bénéficieront des mêmes droits et avantages que les étudiants français.

- 1) participation aux cours magistraux, aux travaux pratiques (TP) et travaux dirigés (TD)
- 2) accès aux bibliothèques et autres locaux de l'université (salle informatique, salles de sport, ...).
- 3) accueil personnalisé à leur arrivée à Tours avec désignation d'un tuteur étudiant.

A la fin de la période d'études, l'UFRT fournira aux étudiants un relevé officiel des cours suivis et des crédits obtenus et enverra une copie à: Registrar's Office, Concordia College, 901 8th Street S, Moorhead, MN, 56562, USA.

Aide financière :

Pendant la durée de la convention, et en ce qui concerne les aides financières américaines (fédérale et de l'état), le candidat sera considéré comme un étudiant inscrit à plein temps à Concordia College et comme un étudiant d'échange à l'UFRT. Concordia College sera l'Université d'origine pour toutes les aides financières concernant l'étudiant.

Concordia College attribuera et versera toutes les aides financières fédérales ou étatiques selon les procédures en vigueur, vérifiera la progression universitaire, déterminera et reversera

tout remboursement au titre des programmes Title IV selon la procédure fédérale de remboursement des aides de ce programme.

Concordia College enregistrera l'inscription des étudiants dans toutes les bases de données nationales relatives aux inscriptions des étudiants et conservera et mettra à jour les données concernant l'attribution d'aides financières aux étudiants. L'UFRT n'accordera aucune aide financière aux étudiants sans en avoir informé l'Office of Global Learning de Concordia College.

Frais :

Les étudiants s'acquitteront des droits d'inscription auprès de l'université d'origine dans le cadre de ce programme. Concordia recevra tous les droits de ses étudiants faisant des études à l'étranger.

Concordia College réglera directement les frais d'inscriptions (facture établie chaque semestre) à l'UFRT. Le montant des frais d'inscription s'élève à 2800 euros par étudiant pour une année universitaire et à 1750 euros par étudiant pour un semestre, en considérant que le premier semestre débute au mois de septembre et se termine au mois de décembre et le second semestre débute au mois de janvier et se termine au mois de mai. L'UFRT enverra toute la correspondance (en anglais) concernant la facturation et autres domaines de la convention à : Office of Global Learning, Concordia College, 901 8th Street S, Moorhead, MN, 56262, USA.

Les frais réglés par Concordia College à l'UFRT n'incluent ni l'assurance médicale obligatoire couvrant l'étudiant d'échange à l'étranger, ni l'assurance logement payée par l'étudiant à son arrivée en France dont le coût varie entre 30 et 100 euros pour la période considérée. L'étudiant devra donc fournir à l'UFRT la preuve d'une assurance personnelle médicale le couvrant durant l'intégralité de son séjour à Tours. Sinon, il devra souscrire à la Sécurité sociale française et payer les frais afférents.

Logement et Repas :

Les étudiants de Concordia présents à l'UFRT disposeront d'un hébergement prévu par Concordia College. A la demande de Concordia College, l'UFRT pourra aider les étudiants à trouver une famille d'accueil et à obtenir un logement en résidence universitaire (CROUS). Les services du CROUS, lieux de résidence et coûts peuvent être trouvés sur le site internet suivant: <http://www.crous-orleans-tours.fr/ville/ville.php?info=residences&crous=tours>

Les étudiants de Concordia à l'UFRT auront accès aux établissements de restauration universitaire à leurs propres frais. Le coût des repas (environ 3 euros) n'est pas compris dans les droits d'inscription acquittés.

Mise en œuvre du programme :

Le Vice-Doyen « for Global Learning » (ou le représentant désigné) à Concordia College et le Vice-Président chargé des Relations Internationales (ou le représentant désigné) à

l'Université François-Rabelais seront responsables de la bonne mise en œuvre de cette convention.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de quatre (4) ans. En cas de renouvellement, elle sera de nouveau présentée devant les instances ad-hoc, conformément à la réglementation en vigueur. Néanmoins, cette convention peut prendre fin à tout moment avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

Approuvé par :

et par :

Eric ELIASON

Loïc VAILLANT

Vice-Président aux Affaires universitaires
et Doyen de Concordia College

Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Date :

Date :